



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE  
**NOUVELLE-  
AQUITAINE**  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche  
et de Protection du Milieu Aquatique  
de Nouvelle-Aquitaine



Procès-verbal  
14 octobre 2022

# Conseil d'administration

Périgueux



## État des présences

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Fabrice Pigeau	Vice-Président FD17
Patrick Chabrillanges	Président FD19
Michel Faure	Trésorier FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlojeux	Vice-Président FD23
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
André Lesage	Président FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Francis Touron	Trésorier FD47
François Chenel	Président FD64
Alain Barrabes	Vice-Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Patrick Thébaud	Vice-Président FD86
Christian Delavault	Secrétaire FD86
Jean-Christophe Boireau	Président FD87 – <i>en visioconférence</i>

## Excusés

Jean-Michel Ravailhe	Président FDAAPPMA24
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
Francis Bailly	Président FDAAPPPMA86
Julien Buisson	Vice-Président FDAAPPMA87

## Invités

Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA
-----------------	------------------------------

## Ouverture du conseil d'administration à 10H00

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration de leur participation. Il excuse M. Jean-Michel Ravailhe qui représente MIGADO ce jour à un alevinage d'esturgeons. M. Jean-Christophe Boireau suit les débats en visioconférence.

Il propose, en mémoire de M. Michel Lafitte et de son engagement particulièrement actif auprès des structures associatives de la pêche de loisir, de réaliser une minute de silence. Son souvenir nous accompagnera et nous le remercions de tout cœur.

Des échanges préliminaires concernent les installations de panneaux photovoltaïques sur les plans d'eau dans différents territoires, qui se multiplient au vu du retour sur investissement particulièrement intéressant pour les propriétaires fonciers. Il convient d'être vigilants et de s'appuyer sur les dispositifs de protection des espaces naturels en place pour éviter les dérives. M. André Lesage informe de la démarche entreprise par la FDAAPPMA 40 qui commence par solliciter le partage des droits de pêche. En cas de refus, un recours est systématiquement formé, avec l'aide d'un avocat spécialisé en droit de l'environnement. M. Daniel Bourdie aborde quant à lui la possibilité de bloquer certains projets grâce à l'acquisition foncière de certaines parcelles stratégiques.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1 - Approbation du P.V. du CA du 3 mars 2022

2 - Point FNPF

3 - Point CESER

4 - Point Région

5 - Point financier

6 - Point Milieu

7 - Point développement

8 - Point communication

9 - Divers

## 1. Approbation du PV du 3 mars 2022

Le Président Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 3 mars 2022 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée.

### **Délibération :**

Le procès-verbal du conseil d'administration 3 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Point FNPF

M. Gilles Brichet informe le conseil d'administration des dernières informations émanant de la FNPF.

### Carte de Pêche

Concernant la carte de pêche, la plateforme EOLAS est amenée à évoluer. Le QR code de la carte de pêche offrira de nouvelles fonctionnalités, notamment pour les contrôles. La possibilité de mensualiser l'achat de la carte de pêche sera supprimée, en raison du peu de personnes (8 800 personnes) ayant recours à cette facilité de paiement et du nombre d'impayés induits. Un paiement en 3 ou 4 fois est étudié avec 6 euros de frais. M. Daniel Bourdie regrette l'existence de ces frais, en comparaison avec le permis de chasse qui est également payable en plusieurs fois, mais sans frais. M. Jean-Louis Molinié explique que ces frais, assumés par la FNPF, permettent d'éponger les éventuels impayés. Les véritables frais bancaires ne sont que d'environ 10 à 15 centimes. M. Gilles Brichet rappelle également la nécessité de changer les mots de passe à la suite du piratage de la plateforme EOLAS. M. Daniel Bourdie souligne la nécessité de faire remonter le plus rapidement possible toute tentative de *hacking*, avec un risque réel de la mise en place d'un site miroir. M. André Lesage se désole du délai d'avertissement des FDAAPPMA.

Une baisse de 0,5 % des cartes majeurs et interfédérales est constatée. Si l'on considère uniquement les cartes interfédérales la tendance est à la hausse. Les cartes femme, découvertes et journalières sont également en baisse. Le turn-over est toujours de plus de 30%.

### Subventions

Pour les demandes de subventions, le forfait H/J de la FNPF passe de 300€ à 320€. Les subventions ayant trait à la formation des élus est maintenue. La fiche travaux pisciculture est supprimée. Concernant les aires pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR), un minimum est

désormais fixé (6 mètres). M. Jean-Louis Molinié interroge sur la présence ou non des vignettes de clubs réciprocitaires sur la carte de pêche. Cette question est en effet à l'étude, tout comme le format qui pourrait être celui des cartes bancaires. Le renouvellement de la carte de pêche automatique via une invitation par courriel est supprimé afin d'encourager la prise de la carte interfédérale plutôt que le renouvellement de la carte personne majeure.

### Cormorans

M. Daniel Bourdie rapporte les dernières informations quant au dossier cormorans. La FNPF forme un recours contre l'arrêté ministériel. Il est question de séquestrer la RMA, en la consignnant sur un compte de dépôt, mais cette mesure restera probablement à l'état de menace au regard du fait que les implications seraient trop rudes (subventions Agence de l'eau etc.). M. André Lesage regrette que la FNPF prenne des mesures qui impactent directement les FDAAPPMA.

M. Jean-Christophe Boireau relate que sa DDT a déjà questionné la FDAAPPMA 87 quant à ses intentions de payer ou non les baux de pêche. Les informations transitent rapidement entre l'État et ses services déconcentrés.

L'idée générale est d'exercer une pression sur le ministère, qui souhaite que des études soient menées localement afin de fournir des éléments permettant de consolider un arrêté ministériel. Les départements des Vosges, de l'Aude, de la Haute-Loire et du Lot-et-Garonne feront potentiellement partie d'un groupe pilote pour fournir ces éléments. M. Jean-Louis Molinié nuance toutefois ce propos, en ce que la FNPF devra approuver cette démarche et que des manifestations locales seront sûrement à prévoir en fonction de la mobilisation des fédérations. M. Christian Perrier évoque également un protocole visant à asperger les œufs pour limiter les naissances afin de traiter le problème à la source.

M. Jean-Christophe Boireau annonce que la Fédération départementale des chasseurs du 87 leur a proposé un accès à leur application qui permettrait de recenser les populations de

cormorans afin de disposer d'éléments chiffrés, opposables aux comptages réalisés par la LPO. Un partenariat à l'échelle nationale est probablement à souhaiter, entre la FNC et la FNPF.

### PAZ

Le Président Mathieu Labrousse alerte sur le fait que Paris Animaux Zoopolis (PAZ), association animaliste, a saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour connaître l'ensemble des subventions perçues par les SAPL. La FNPF a aussitôt été alertée. Il convient d'être vigilants quant aux extrapolations éventuelles en termes de communication.

### Rencontres AR/UB/FNPF

Le compte-rendu de la réunion AR-UB-FNPF du 22 septembre 2022 est également accessible sur le site internet de l'ARP-NA, dans l'espace statutaire. M. Mathieu Labrousse rappelle le mot de passe : **arpna12AR**.

### Distripêche

M. Mathieu Labrousse rappelle l'existence de Distripeche, notamment en lien avec la fiche action FNPF.

### Garderie

M. André Lesage réalise une synthèse de la journée régionale garderie qui s'est tenue à Tartas le 7 septembre. Cette journée, particulièrement riche et instructive a permis de dégager des points importants. Un questionnaire a été diffusé aux FDAAPPMA pour disposer d'éléments chiffrés. Il rappelle l'importance de cette thématique. Une liste de demande a été formulée à la FNPF, via M. Jean-Michel Ravailhe. M. Gilles Bricet en profite pour relayer des critiques remontées du terrain quant à la qualité des habits fournis par la FNPF. D'autres font part du

même ressenti au regard du prix excessif et des délais trop longs. Cette remarque sera transmise à la FNPF.

### Labellisation

La Nouvelle-Aquitaine propose 111 parcours de pêche labellisés, classant cette offre en première position au niveau national. Il conviendra d'être vigilant quant à la qualité des parcours proposés et d'assurer un suivi des aménagements présents. En outre, les labellisations représentent un coût non négligeable, ce qui, une nouvelle fois, nécessite un soutien financier supplémentaire de la FNPF.

### Défi Asso

M. Mathieu Labrousse évoque la récente présentation de Défi Asso, progiciel développé par la FDAAPPMA 33. Les retours semblent excellents, tant au niveau des élus que des salariés. Un frein a été identifié, celui du coût. Il est donc proposé de demander à la FNPF la création d'une fiche action pour le financement de ce genre de solutions numériques ayant pour objectif de professionnaliser et harmoniser les pratiques. Une fiche action est présentée. Cette proposition est validée à l'unanimité. M. Jean-Louis Molinié propose que Mme Ingrid Baillot puisse présenter ce dispositif à tous les nouveaux élus lors d'une visioconférence.

#### **Délibération :**

Le conseil d'administration de l'ARP-NA valide unanimement la proposition de transmettre la fiche action à la FNPF et organisera une nouvelle présentation de cet outil aux nouveaux élus qui le souhaitent.



### 3. Point CESER

M. Alain Daly fait état de son implication au CESER et des derniers travaux qui sont menés. Il énumère les différentes commissions auxquelles il participe et l'intérêt à défendre les positions de la pêche de loisir. Il explique la différence entre commissions et Groupements Inter Assemblées (GIA) et leurs caractéristiques. Cet engagement représente environ 130 réunions par an qui aboutissent à l'élaboration d'avis consultatifs à destination du Conseil Régional. Actuellement les travaux portent essentiellement sur les énergies renouvelables (éoliennes, photovoltaïque, nucléaire) et leurs influences sur les habitats et la ressource en eau (déficit hydrique particulièrement sensible pour l'exploitation des centrales nucléaires de la Région). Ce conseil est un organe essentiel marquant la pluralité des regards et reflétant les pensées de la société civile.

### 4. Point Région

M. Mathieu Labrousse présente quelques dossiers d'actualité traités à la Région. Il relate une rencontre avec le Président Alain Rousset, accueilli par la FDAAPPMA 23, qu'il remercie. Il propose également que la convention 2022-2024 soit signée officiellement en Creuse. Les disponibilités de Président Rousset sont actuellement étudiées par son cabinet pour le premier trimestre 2023.

Alix Gilles-Bon réalise un point d'étape quant au suivi des subventions depuis 2020. Afin de ne pas retarder la mise à disposition des subventions, les FDAAPPMA doivent être vigilantes pour transmettre dans les délais préconisés les pièces administratives qui leur sont demandées.

En 2022, les subventions pour les Axes A et C (Biodiversité et ENEDS) sont passés comme prévus en commission permanente pour un montant de 639 235 €. Des avances de 60% sont en cours.

Concernant la demande pour l’Axe B (tourisme halieutique), quelques actions n’ont pas été retenues en dépit de leur éligibilité à priori et de leur validation par le service instructeur de la Région. Le directeur du service tourisme, Luc Bauzon, a souhaité instaurer de manière unilatérale et cavalière, de nouveaux critères d’éligibilité. Ainsi, au regard du principe de solidarité et afin qu’aucune FDAAPPMA ne soit lésée, le conseil d’administration de l’ARP-NA a décidé de fixer le taux maximum d’intervention à 28% au lieu de 30% pour toutes les fédérations pour l’année 2022. A titre d’exemple, la FDAAPPMA la plus impactée sera la fédération de la Charente, pour une subvention réduite de 2 166€.

**Délibération :**

**Le conseil d’administration de l’ARP-NA valide le taux d’intervention de 28% de subvention pour l’Axe B 2022 afin de garantir un accompagnement équitable de tous les projets présentés.**

La question de la subvention pour la rampe de mise à l’eau de Lavardac est également posée, notamment quant à son articulation avec les fonds leader. La FDAAPPMA 47 se renseigne pour savoir s’il est toujours nécessaire de solliciter une subvention auprès de la direction du tourisme du Conseil Régional.

Une question est posée par M. Francis Touron concernant le subventionnement de l’association de gestion de la frayère d’aloses d’Agen dont il est le trésorier. M. Mathieu Labrousse se renseigne et apportera une réponse à la FDAAPPMA 47.

## 5. Point financier

M. Alain Daly réalise un point financier. Les 10 000 € versés à titre exceptionnel ont été reçus fin septembre. Il présente un budget prévisionnel pour l’année 2023 légèrement déficitaire (148 800 € de recettes pour 153 510 € de charges). Il conclut par la nécessité de la part de la

FNPF d'augmenter les dotations à destination des associations régionales afin de répondre aux attentes vis-à-vis de ces structures de plus en plus sollicitées.

Le Président Mathieu Labrousse soumet le budget prévisionnel au vote.

**Délibération :**

Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.

## 6. Point Milieu

M. Mathieu Labrousse présente le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN) qui consiste à faire émerger des plans d'actions en faveur de la biodiversité, proposés par les collectivités territoriales infra-départementales. L'Agence Régionale de la Biodiversité a demandé aux FDAAPPMA de relayer les informations liées à ce dispositif.

Un point sur la situation hydrologique est réalisé. Les services de la Région nous remercient pour notre réactivité quant à la transmission des informations demandées.

Concernant la Stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB), l'ARP-NA a participé à l'élaboration de l'avis du Comité Régional de la Biodiversité (CRB). Nos remarques sur l'absence de prise en compte des milieux aquatiques et de la faune piscicole ont été prises en compte.

## 7. Point développement

La livraison des barnums commandés conjointement avec l'AFPCVL a pris beaucoup de retard. Le prestataire annonce une livraison pour la fin du mois d'octobre.

Les FDAAPMA décident à l'unanimité de ne pas participer au Carrefour National de la Pêche de Loisir à Cournon en 2023. Le prestataire Centre France Évènements (CFE) n'est pas en mesure de fournir une convention de partenariat dans les délais convenus en COPIL. Le prix du m<sup>2</sup> est passé de 20 € à 36 €. Les FDAAPPMA se concentreront donc sur le Salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Le film « Pêche Nouvelle-Aquitaine dans le 64 » a été réalisé début septembre. Les premières images sont diffusées au conseil d'administration. Il restera 3 films à tourner, dans les départements de l'ex Limousin. M. Jean-Christophe Boireau annonce que sa fédération dispose déjà d'images à mettre à disposition de l'ARP-NA et qu'il ne sera pas nécessaire de réaliser un nouveau film en Haute-Vienne.

**Délibération :**

Le conseil d'administration de l'ARP-NA valide unanimement de ne pas participer au Carrefour National de la Pêche de Loisir de Cournon et de reconduire la participation au Salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

## 8. Point communication

Le Président Mathieu Labrousse propose une journée de formation communication à destination des élus. La société Etesia proposera un plan de formation en lien avec l'utilisation des réseaux sociaux. Le coût est de 1 500 € et sera pris en charge par l'ARP-NA.

À la suite de la présentation de l'offre de la société BZIIT aux élus des SAPL et aux directeurs, il est proposé de valider le cycle de formation impliquant un audit digital global des SAPL en Nouvelle-Aquitaine et plusieurs sessions de formation ainsi qu'un suivi individualisé. L'accès à

un centre de ressources en ligne est également proposé, permettant de visionner des capsules de formation à distance. Les FDAAPPMA pourront solliciter le dispositif Boost compétence d'OCAPIAT pour une prise en charge de cette formation. Le coût est de 1 600€ HT par FDAAPPMA.

**Délibération :**

Le conseil d'administration de l'ARP-NA valide unanimement les deux propositions concernant les sessions de formation avec la société Etesia et la Bziit Académie.

## 9. Divers

M. André Lesage s'interroge sur le fait que des fonctionnalités ont été supprimées sur le backoffice EOLAS, notamment le module « contrôle ».

Il souhaite également pouvoir connaître certaines données, notamment quant à la prise de carte des personnes résidant dans son département dans d'autres fédérations. Plusieurs demandes ont été formulées à la FNPF et aucune réponse à ce jour ne lui a été émise. M. Jean-Louis Molinié explique que cette possibilité avait déjà été demandée par le passé par d'autres fédérations, mais outre le fait qu'elle pose un problème du point de vue de la RGPD sans l'accord des intéressés, elle pourrait être mal interprétée, en particulier en termes de réciprocité. Sachant qu'il est nécessaire d'avoir l'accord des fédérations concernées pour communiquer des informations sur leurs adhérents, cela pourrait toutefois être envisagé dans le cadre d'un partenariat.

**Délibération :**

Le conseil d'administration de l'ARP-NA soumettra une demande à la FNPF pour rétablir la fonctionnalité « contrôle » sur le backoffice d'EOLAS.

M. Gilles Brichet rappelle la date du 15 novembre pour la Journée Technique Régionale (JTR) Animation /éducation à l'environnement. Cette JTR se déroulera au siège de la FDAAPPMA 33 et nous accueillerons le Graine Nouvelle-Aquitaine ainsi que Mme Claude Chabrol de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Clôture du conseil d'administration à 13h00.**